



ALGEMENE UNIE DER VERPLEEGKUNDIGEN VAN BELGIË vzw.

UNION GENERALE DES INFIRMIER(E)S DE BELGIQUE asbl.

ALLGEMEINER KRANKENPFLEGEVERBAND BELGIENS vog.

Bruxelles, 11 juin 2021

À l'attention de :

- Madame Lauriane Sable, Directrice IFIC, Institut de Classification de Fonctions ASBL
- Monsieur Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
- Mesdames, Messieurs les partenaires sociaux

Nos Réf: 2021/35/11-06/AD/DS/DA-WD

Sujet: Modèle salarial IFIC - 100%

Mesdames,
Messieurs,

Différentes manifestations se font de plus en plus fréquentes et fortes au sujet de ce modèle salarial. Les mécanismes de concertation habituels semblent être mis en difficulté au vu de la CSC qui s'est retirée de la table des négociations pour le secteur public et qui renforce l'appel à la manifestation. Vous avez également été contacté par la VVVS, le VVRO et d'autres organisations professionnelles membres de l'UGIB.

L'UGIB se positionne en reprenant les différents documents déjà communiqués (cf. annexes) et en soutenant les différentes demandes formulées par les associations professionnelles.

L'UGIB plaide pour une différenciation de fonctions équitable, correctement financée en regard des responsabilités, de l'employabilité et de la spécialisation de chacun et ce tout au long de la carrière. Nous plaidons également pour que les discriminations mentionnées (voir annexe 40/2020) soient prises en compte et soulignons que les infirmiers ayant une ancienneté de plus de 25 ans ne subissent aucune forme de perte de salaire.

Il est urgent de réagir et de ramener un équilibre au sein de ce modèle salarial afin d'éviter une diminution des compétences des infirmiers entraînant un risque pour la qualité des soins et la sécurité des patients.

Nous souhaitons attirer une nouvelle fois l'attention quant au fait que la situation rencontrée actuellement aurait pu être évitée si les mécanismes de concertation prenaient en compte les demandes de la profession, et ce afin d'être en cohérence avec les préoccupations spécifiques des praticiens de l'art infirmier (bien plus complexe à définir et polymorphe dans son exercice que d'autres professions de santé).

L'UGIB souhaite une fois de plus que vous vous penchiez rapidement sur cette problématique afin d'envoyer un message positif et de conserver le soutien de la profession. Nous insistons, en tant que représentant des infirmiers, d'être associés à ces discussions.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir Madame, Monsieur, l'assurance de notre très haute considération.

Daniel Schuermans


Daniel Schuermans
Vice-président AUVB-UGIB-AKVB



Adrien Dufour
Porte-parole AUVB-UGIB-AKVB

